

28è CHALLENGE DE BIKE & RUN ARDENNAIS

RÈGLEMENT 2023-2024

ARTICLE 00 - ASSURANCES

Les concurrents sont sensés connaître ce règlement.

L'inscription d'un concurrent à une épreuve du challenge vaut acceptation de ce règlement par ce concurrent. Les concurrents et organisateurs sont assurés uniquement en responsabilité civile.

Les frais dus à un vol, à un accident ne sont pas couverts.

ARTICLE 01 - CALENDRIER DES EPREUVES

1 – 16/09/2023	BALAIIVE samedi, fin de journée 17h
2 – 22/10/2023	Pouru-aux-Bois
3 – 01/11/2023	GIVONNE
4 – 19/11/2023	Villers semeuse
5 – 03 /12/2023	vaux champagne
6 - 10 /12/23	(Secheval) dans l'attente de l'organisateur
7 – 14 /01/2024	Haudrecy
8 –21/01/2024	Lumes Championnat des Ardennes
9- 28/01/2023	Buzancy
10- 11/02/2024	St Menges .
11 – 25/02/2024	GERNELLE
12- 10/03/2024	Vivier au court Finale du challenge

Les départs sont à 14 h pour les courses poussins, pupilles, benjamins et 14 h 30 pour les courses minimes, cadets, juniors, séniors, vétérans.

Les minimes effectuent 1 boucle avec les adultes équivalents à 4 ou 5 km

Les cadets (te)s effectuent la distance de la course adulte amputée d'1 boucle environ 7 ou 8 km

Les junior(e)s font la même distance que les adultes.

ARTICLE 02 - CATEGORIES D'AGES

TYPES	années de naissance
- PO/ Poussin	: 2015 – 2016
- PU / Pupille	: 2013 - 2014
- BM/ Benjamin	: 2011 – 2012
- MF / Minime féminine et MM / Minime masculin	: 2009 – 2010
- CF / Cadette et CM / Cadet masculin	: 2007 – 2008
- JF / Junior féminine et JM / Junior masculin	: 2005 – 2006
- SF / Séniior féminine et SM / Séniior masculin	: 2004 – 1985
- VF / Vétéran féminine et VM / Vétéran masculin	: 1984 et avant
- MX / Mixte senior	: 1985 et après
- MV / Mixte Vétéran	: 1984 et avant

Toute équipe composée de 2 athlètes de catégories d'âge différentes est automatiquement classée dans la catégorie SF ou SM.

Pour les équipes jeunes de poussin à cadet c'est l'inverse (si un pupille courre avec un benjamin ils sont benjamin)

ARTICLE 03 - CERTIFICAT MEDICAL

- Athlètes licenciés fédéraux FFA, FFC, FFTRI, UFOLEP présentation **obligatoire de la licence lors de l'inscription.**
- Athlètes non-licenciés triathlon, cyclisme, athlétisme, : fourniture **obligatoire d'un certificat médical** à la pratique du **sport en compétition** daté de moins de 1 an avant la première épreuve engagée (photocopie acceptée, conservée par l'organisateur de l'épreuve).

Aucun dossard ne sera délivré en cas d'absence d'une pièce obligatoire énoncée ci-avant.

ARTICLE 04 - INSCRIPTIONS

L'arrivée d'un seul dossard pour la saison fait son apparition : **ATTENTION** en cas de perte de celui-ci un nouveau vous sera facturer 1Euro !! Vous devez conserver ce dossard de course en course tant que vous avez le même coéquipier. Il est spécialement conçu pour résister à une saison complète de courses.

Si vous changez de coéquipier un nouveau dossard avec un nouveau numéro vous sera attribué

(Les enfants ne sont pas concernés par le dossard unique)

Présence simultanée obligatoire des 2 coureurs à la table d'inscription (émargement + présentation des pièces d'identité, licences, certificats médicaux, ...).

Horaires d'inscription =à partir de 13h00

Droits d'engagement =12,00€ / équipe adulte si pré-inscription sur la plateforme le dossard (paiement obligatoire en ligne et 14,00€ si pas préinscrit et 6,00€ par équipe minime sans majorations

Maximum 5€ par équipe enfant.

Les préinscriptions se feront via le lien suivant :

ARTICLE 05 - REGLES DE COURSE

Une équipe est constituée de deux coureurs, avec un ou deux VTT selon la nature de l'épreuve (Bike & Run ou Duathlon VTT).

Le VTT doit toujours être en mouvement, il se transmet de la main à la main.

La distance entre les 2 coureurs de l'équipe ne doit jamais excéder 10 mètres.

Les relais VTT / CP sont obligatoires.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble, le temps de course étant pris au passage du 2ème équipier sur la ligne.

Le dossard (accrochage en position ventrale) ou la plaque de VTT doivent rester visibles durant toute la durée de l'épreuve.

Le port d'un casque à coque dure homologué NF est obligatoire pour chaque équipier durant l'intégralité de l'épreuve, jugulaire serrée.

Les deux équipiers doivent porter des tenues identiques.

Les chaussures de cross-country avec pointes sont interdites pour des raisons de sécurité. Les vélos de cyclo-cross, tandems et vélo à assistance électrique sont interdits.

A NOTER QU'UNE PENALITE DE 10 places /course SERA APPLIQUEE AUX EQUIPES :

- **QUI NE PORTENT PAS LE MÊME MAILLOT**
- **QUI NE RESPECTENT PAS LES 10M**
- **QUI N'ADOPTENT PAS UNE ATTITUDE CONVENABLE ENVERS LES ORGANISATEURS OU LES CONCURRENTS**
- **Qui ne respectent pas l'environnement**

L'assistance technique pour les VTT est autorisée uniquement au niveau de la ligne de Départ / Arrivée et du parc à vélos.

Toute assistance ou aide d'un tiers en dehors de ces zones sera sanctionnée d'une disqualification.

ARTICLE 06 - RESPECT DU REGLEMENT

Des commissaires de course sur les parcours veilleront au respect du règlement des épreuves du Challenge et seront habilités à distribuer des avertissements.

Première infraction au règlement = avertissement ou pénalité.

Deuxième infraction au règlement = disqualification de la course.

Les organisateurs du Challenge restent souverains quant aux décisions des Commissaires de course, aucun jury d'appel n'est prévu sur les courses.

Chaque organisateur devra respecter et faire respecter les règles sanitaires en vigueur

ARTICLE 07 - CLASSEMENTS

Le classement général du Challenge

Il est établi sur les 10 meilleurs résultats de l'équipe.(Si une épreuve est annulé durant la saison le classement sera établi sur les 9 meilleures courses, ect...)

(Les équipes n'ayant pas les 10 courses seront quand même classées)

En cas d'égalité de points dans le classement général final du Challenge, l'équipe la mieux classée lors de la finale sera déclarée vainqueur.

Toute équipe participant à une épreuve marque des points et est automatiquement intégrée dans le classement du Challenge.

Les équipes ayant participé à toutes les épreuves du challenge se verront attribuer un **bonus de 50 points**,

3 premières équipes jeunes de chaque catégorie

Classements des différentes courses

Pour les classements des différentes courses, l'organisateur récompensera les :

- **3 premières équipes scratch toutes Catégories hommes et femmes**
- **3 premières équipes Minimes, Cadet, Junior, Vétéran et Mixte.**

Pour les catégories poussin, pupille et benjamin les 3 premières équipes du scratch seront récompensées

ARTICLE 08 - RECOMPENSES

Les récompenses du Challenge sont distribuées aux équipes en fonction de leur classement, avec participation obligatoire à la finale.

ARTICLE 09 - ATTRIBUTION DES POINTS SUR CHAQUE ÉPREUVE

1 ^{ère} équipe	120 points
2 ^{ème}	115 points
3 ^{ème}	110 points
4 ^{ème}	105 points
5 ^{ème}	100 points
6 ^{ème}	95 points
7 ^{ème}	90 points
8 ^{ème}	85 points
9 ^{ème}	84 points
10 ^{ème}	83 points

RAPPEL

UNE PENALITE DE 15 POINTS SERA DONNEE AUX EQUIPES :

- QUI NE PORTENT PAS LE MÊME MAILLOT
- QUI NE RESPECTENT PAS LES 10M
- QUI N'ADOPTENT PAS UNE ATTITUDE CONVENABLE